



Charleroi, le 14 juin 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL en visite sur le site de l'IRE, réagit aux polémiques entourant l'avant-projet de dépôt de déchets radioactifs

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL, Président de la Fédération MR du Hainaut rencontre ce matin la direction et le personnel de l'Institut des Radio-éléments à Fleurus qui est au centre de polémiques depuis plusieurs mois. Il tient à réagir à ces polémiques entourant l'avant-projet de dépôt de déchets radioactifs de catégorie A.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL tient tout d'abord à souligner la qualité et le sérieux du processus de concertation mis en œuvre à travers la création du partenariat local Fleurus - Farciennes (PaLOFF asbl) en février 2003.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL félicite les quatre-vingt bénévoles qui, depuis plus de 28 mois, enrichissent cette concertation de leurs compétences.

Dans ce contexte, le Député fédéral MR Olivier CHASTEL souhaite que ceux qui veulent débattre le fassent dans le respect des procédures mises en place et des groupes de travail qui ont été institués.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL souligne la qualité incontestable de l'IRE, 2^{ème} producteur mondial de radio-isotopes à usage médical, spécialiste des systèmes de surveillance radiologique de l'environnement pour lequel la gestion des déchets radioactifs représente un réel secteur de développement.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL note aussi que l'avant-projet de dépôt de déchets radioactifs représente pour l'IRE l'opportunité de stabiliser son activité à FLEURUS, la possibilité de réduire ses frais de fonctionnement en profitant de la synergie à créer et la perspective d'augmenter l'emploi sur le site d'une soixantaine d'unités.

Au nom du Mouvement Réformateur, le Député fédéral Olivier CHASTEL regrette le climat de polémique qu'entretient depuis plusieurs mois le Député fédéral Jean-Marc NOLLET. S'il considère comme légitime qu'un parlementaire participe au débat sur l'avant-projet de dépôt de déchets radioactifs, le Député fédéral MR Olivier CHASTEL considère qu'il convient également de veiller à ne pas alimenter les peurs irrationnelles.

Enfin, le Député fédéral MR Olivier CHASTEL souligne que certains arguments employés (canalisation Fluxys, présence d'uranium, risques sismiques) portent préjudice non seulement à l'avant-projet de dépôt de déchets radioactifs mais surtout à l'Institut des Radioéléments (IRE) dans ses activités actuelles ce qui est totalement inacceptable.